



POLE JURIDIQUE PROCES – VERBAL COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion téléphonique du 29 septembre 2026

PRESENTS :

Président : Jean-Claude THOMAS

Membres : Philippe DUBREUIL - Lisette MAGUER - Camaridine MITSOIHI – Serge VERCHER ROSELLO.

Ordre du jour : Validation de candidatures au Comité de Direction.

Deux postes étant vacants au sein du Comité de direction, le Président du District peut proposer deux nouveaux membres lors de l'Assemblée Générale (Article 13.3).

Ces deux candidatures doivent être validées par la CDSOE.

1- La commission prend connaissance des différentes pièces du dossier de candidature de Stéphane BOUDET :

- Pièce d'identité en cours de validité.
- Bulletin numéro 3 de casier judiciaire.
- Attestation de domicile.
- Aucune sanction disciplinaire en cours.
- Licence dirigeant à l'AS Ambazac de plus de six mois.

Après examen du dossier de candidature, et conformément à l'article 13.2.1 des statuts types, cette candidature remplit les conditions d'éligibilité.

La candidature de Stéphane BOUDET est validée.

2- La commission prend ensuite connaissance des différentes pièces du dossier de candidature de Gérard LATHIERE :

- Pièce d'identité en cours de validité.
- Bulletin numéro 3 de casier judiciaire.
- Attestation de domicile.
- Aucune sanction disciplinaire en cours.
- Licence dirigeant au CS Feytiat de plus de six mois.

Après examen du dossier de candidature, et conformément à l'article 13.2.1 des statuts types, cette candidature remplit les conditions d'éligibilité.

La candidature de Gérard LATHIERE est validée.

Le président de la commission :

La secrétaire de la commission

Jean-Claude THOMAS

Lisette MAGUER